

# PROPRIETE DE M. THOMAS

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 22-219 / COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES (71)

Vente d'une coupe rase de douglas élagués à 9m  
 Les arbres inventoriés sont marqués de points bleus  
 Superficie de la coupe : 0,4 ha  
 Parcelle : F 287p  
 Certification PEFC N° : non



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	2	7	10	23	22	24	13	9	2	112	382,90 m <sup>3</sup>	3,42 m <sup>3</sup>
Douglas sec									1	1	6,60 m <sup>3</sup>	6,60 m <sup>3</sup>
Sapin		1	1	1		2		1		6	19,50 m <sup>3</sup>	3,25 m <sup>3</sup>
										<b>119</b>	<b>409,00 m<sup>3</sup></b>	<b>3,44 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2023  
 Distance moyenne de débardage : 500 mètres – débardage par temps sec  
 Place de dépôt : sur la propriété (parcelle F 265)

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Contact : Côte LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

